

Sud Education 34 - exercice 2015-16

23 rue Lakanal
34090 MONTPELLIER

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

Bilan

ACTIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
40 : Fournisseurs et Comptes rattachés	489 €	
Total chapitre 4	489 €	0 €
51 : banques, établissements financiers et assimilés	9 339 €	7 939 €
Total chapitre 5	9 339 €	7 939 €
Total général de l'actif	9 828 €	7 939 €

PASSIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
11 : Eléments en instance d'affectation	6 177 €	9 687 €
12 : Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	2 240 €	-2 010 €
Total chapitre 1	8 417 €	7 677 €
47 : Comptes transitoires ou d'attente	1 411 €	262 €
Total chapitre 4	1 411 €	262 €
Total général du passif	9 828 €	7 939 €

Compte de Résultat

	Solde	
	N	N-1
60 : Achats et variations des stocks	2 938 €	3 364 €
61 : Services extérieurs	60 €	508 €
62 : Autres services extérieurs	6 681 €	9 793 €
65 : Autres charges de gestion courante	7 315 €	7 033 €
67 : Charges exceptionnelles	614 €	45 €
6 : COMPTES DE CHARGES	17 608 €	20 742 €
75 : Autres produits de gestion courante	19 774 €	18 406 €
dont 756 : Cotisations	19 774 €	18 406 €
76 : Produits financiers	65 €	107 €
77 : Produit exceptionnel	10 €	220 €
7 : COMPTES DE PRODUITS	19 849 €	18 733 €

Résumé du compte d'exploitation	Charges	Produit
Totaux	17 608 €	19 849 €
Résultat d'exploitation	2 240 €	
Totaux généraux	19 849 €	19 849 €

Produits	19 849 €
Charges	17 608 €
Résultat de l'exercice	2 240 €
<i>Provision pour congrés</i>	
<i>Provision pour élections</i>	

Annexe au comptes annuels

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2011 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation 34 publie ses états financiers pour l'exercice 2015-2016 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 30 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

2) NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

3) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

4) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2015-2016 :

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	19 774,00 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Produits exceptionnels	9,50 €
Autres Produits d'Exploitation perçus	0,00 €
Produits financiers	65,18 €
Total des Ressources	19 848,68 €

5) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

6) PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des décharges en équivalent temps plein (ETP) à la fédération charge à elle de les redistribuer aux syndicats fédérés selon leurs besoin. Pour 2015-2016 la fédération a reçu 70.041 ETP dont 1.056 ETP utilisés par le syndicat de l'Hérault.

7) AFFECTATION

Le résultat de l'exercice 2015-2016 sera porté en réserves générales pour un montant de 2240.23 €

Provisions				
Intitulé	Solde 01/09/2015	Total Debit	Total Crédit	Solde 31/08/2016
Report à nouveau (solde créditeur)	9 686,58 €	3 509,57 €	0,00 €	6 177,01 €
Résultat de l'exercice (excédent)	0,00 €	0,00 €	2 240,23 €	2 240,23 €
Résultat de l'exercice (déficit)	2 009,57 €	0,00 €	2 009,57 €	0,00 €
Total des provisions	7 677,01 €	5 519,14 €	6 259,37 €	8 417,24 €

8) EVENEMENTS RECURENTS PURIANNUELS

Catégorie d'action	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserves congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves élections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

9) ETAT DES FONDS SYNDICAUX

FONDS SYNDICAUX	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserve	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	9 686,58 €	0,00 €	3 509,57 €	6 177,01 €
Résultat de l'exercice	- 2 009,57 €	2 240,23 €	- 2 009,57 €	2 240,23 €
Provisions diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour élections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

10) AFFILIATION

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale SOLIDAIRES locale. A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier. A ce titre il a été versé 315 € en 2015-2016